

## Faire son testament



Monkey Business Images /Shutterstock.com

**Le testament permet de faire connaître clairement vos volontés, de gérer et prévoir certaines dépenses liées à votre succession et de préciser comment vos biens seront distribués. Il sert aussi à réduire les tracas financiers et administratifs pour vos proches.**

### Qu'est-ce qu'un testament?

Un testament est un document juridique dans lequel l'auteur du testament (le testateur) précise comment ses biens seront distribués après son décès.

### Quels sont les types de testaments?

Il existe deux types de testaments :

- 1. Testament holographe :** testament écrit complètement à la main, daté et signé. Il n'est pas nécessaire qu'un témoin le signe. Ce type de testament est très facile à contester, car il n'y a aucune preuve de la capacité mentale du testateur, essentiel à l'authenticité.
- 2. Testament devant témoins :** testament dactylographié, signé par deux témoins et le testateur. Les témoins ne peuvent pas être les héritiers ou le conjoint de l'un des héritiers.

### Combien coûte un testament rédigé par un avocat?

En moyenne, environ 500\$. Cela peut varier selon la complexité de votre situation.

## Critères à respecter pour s'assurer qu'un testament est valide

1. Le testament doit être écrit. Un testament verbal n'est pas valide.
2. Le testateur doit être capable mentalement. Un avocat peut exiger que son client se soumette à une évaluation médicale pour prouver sa capacité et s'assurer qu'il comprend ce qu'il y a dans son testament et ses conséquences.

### Modèles achetés au magasin

Ces testaments pourraient être jugés inadmissibles. Seules les parties écrites à la main sont considérées holographes. Les parties dactylographiées seront invalides.

## Recourir aux services d'un avocat pour préparer son testament

L'avocat connaît bien le droit successoral et s'assurera que le testament est rédigé en tenant compte de toutes les exigences qui s'appliquent. Il est également mieux placé pour protéger vos droits et ceux de vos héritiers puisqu'il est un membre impartial au processus.

### Modifier votre testament

Vous pouvez modifier votre testament en tout temps en ajoutant des éléments à votre testament existant ou en rédigeant un nouveau. Il est recommandé de revoir votre testament tous les dix ans, ou lorsqu'un changement important à votre situation personnelle se produit. Par exemple : un mariage, un divorce, la naissance d'un enfant, l'achat d'une maison, etc.

### À lire aussi :



Testament : FAQ



Succession : FAQ

**IMPORTANT** CliquezJustice.ca fournit de l'information juridique générale et non des avis ou conseils juridiques. Il est conseillé de consulter un avocat afin de connaître les règles qui s'appliquent à votre situation particulière.

